Choix matières master1 droit patrimonial, immobilier, notarial

Par **Bh13**, le **20/07/2017** à **15:26**

Bonjour,

J'ai vu sur le forum un sujet assez semblable datant de 2014 mais l'étudiant n'envisageait pas exactement la même poursuite d'études, c'est pourquoi je me permets de poster un nouveau sujet.

Je vais intégrer à la rentrée prochaine la première année du master droit patrimonial, immobilier et notarial et je dois choisir les matières. Ayant un parcours professionnel spécialisé dans le notariat (BTS + licence pro), je souhaite continuer dans cette voie, en intégrant si possible le master 2 spécialité carrière notariale. Toutefois, je n'exclue pas d'essayer le master 2 spécialisé en droit immobilier privé et public.

Les matières que je pense choisir en fonction de ces orientations sont donc les suivantes :

SEMESTRE S1

UE1 (CM+TD, 2 matières)

Droit des assurances
Planifications et autorisations d'urbanisme
[s]Droit patrimonial de la famille I (Régimes matrimoniaux)[/s]
[s]Droit public et privé des biens[/s]
Droit fiscal approfondi

UE2(Théorique, 6 matières)

Droit des assurances
Planifications et autorisations d'urbanisme
Droit patrimonial de la famille I (Régimes matrimoniaux)
Droit public et privé des biens
[s]Droit fiscal approfondi[/s]
Fiscalité de l'entreprise I
Comptabilité générale
Droit des contrats d'affaires
Droit des collectivités locales
[s]Droit international privé[/s]
[s]Droit bancaire et boursier[/s]
[s]Droit de la consommation et du crédit[/s]
Droit de l'environnement

Droit des instruments de paiement
[s]Droit des responsabilités professionnelles et déontologiques[/s]
Histoire des biens
[s]Principes des contrats spéciaux publics et privés[/s]

SEMESTRE S2

UE3 (CM + TD, 2 matières)

[s]Droit patrimonial de la famille II (successions et libéralités[/s]
Contrôles et contentieux fiscaux
[s]Droit de la gestion et du patrimoine[/s]

UE4 (CM, 2 matières)

Droit patrimonial de la famille II (successions et libéralités)
Contrôles et contentieux fiscaux
Droit de la gestion et du patrimoine
Droit de l'urbanisme et de l'aménagement
Principes d'analyse comptable et financière
Droit des contrats publics
[s]Droit des entreprises en difficulté[/s]
Droit fiscal comparé
Droit rural
[s]Notions de droit public et privé[/s]

Pour le semestre 1, dans l'unité 2, j'hésite entre le droit des instruments de paiements, le droit bancaire et le droit des autorisations d'urbanisme (ce dernier est sûrement utile pour l'immobilier) ...

Pensez-vous que mon choix est cohérent avec le cursus envisagé ?
Je vous remercie d'avance pour vos observations ! [smile3]

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/07/2017** à **07:50**

Bonjour

J'ai réglé le problème du soulignement.

C'est vrai que l'UE2 est très vaste.
Il y a aussi le droit des assurances qui est très important en immobilier.

Par **joaquin**, le **21/07/2017** à **08:05**

Bonjour,

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Le droit de l'urbanisme et de l'aménagement me semble important si vous voulez continuer dans le notariat ou dans l'immobilier.

Cordialement
JG

Par **Bh13**, le **21/07/2017** à **16:09**

Merci pour vos remarques !

Concernant l'UE2, je penche davantage sur les planifications et autorisations d'urbanisme et je pense enlever le droit bancaire et boursier ...

Mais je me demande, quelle différence y'a t'il entre les planifications et autorisations d'urbanisme (matière du S1) et le droit de l'urbanisme et de l'aménagement (pour le S2) ?

Concernant le droit des assurances, ce n'est pas une matière qui m'inspire ...

Par ailleurs, j'avoue être un peu perdue face à l'inscription pédagogique. Peut-on modifier ses choix de matières une fois le contrat pédagogique établi ? Et est-ce à nous de choisir nos horaires de TD ? Je suis à la fac d'Aix.

Je vous remercie d'avance !

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/07/2017** à **07:44**

Bonjour

[citation] Par ailleurs, j'avoue être un peu perdue face à l'inscription pédagogique. Peut-on modifier ses choix de matières une fois le contrat pédagogique établi ? [/citation]

Dans certaines fac c'est possible. Il faut vous renseigner auprès de votre scolarité.

[citation] Et est-ce à nous de choisir nos horaires de TD ? [/citation]

Non on vous attribue un groupe. Il est toujours possible de demander à changer de groupe mais il faut un bon motif (travail, obligation familiale, gros problème de transport).

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés